

Descendances acadiennes Les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau

Pierre Massé

Volume 7, Number 3, décembre 1953

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301610ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301610ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Massé, P. (1953). Descendances acadiennes : les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 7(3), 426–434.
<https://doi.org/10.7202/301610ar>

DÉSCENDANCES ACADIENNES

LES QUATRE FILLES DE MARIE-REINE BERBUDEAU

— I —

Le jour où Marie-Reine Berbudeau, Acadienne, épousait Pierre Alexis Texier, Poitevin, elle quittait ce que ses compatriotes appelaient un "corps de nation" pour entrer dans un clan et n'en plus jamais ressortir. Ni elle-même, ni ses enfants. Prisonnières, désormais, d'une classe sociale aux contours très nets, avec ses préjugés et ses rites, la mère et les quatre filles se fondirent au sein de la petite bourgeoisie rurale de Bonneuil-Matours comme si elles en étaient issues.

Un seul cas aberrant, celui de l'aînée. L'exception qui confirme la règle. Françoise Reine s'évade de la tribu par son mariage, en 1812, avec un garçon boulanger qui n'a point, comme on dirait aujourd'hui, de situation. De cette union malheureuse, nous avons conté ce qu'il advint¹.

Après les destinées des deux premières filles, voyons celle de la troisième, Marie Jeanne, née à Archigny le 26 octobre 1788. Elle avait eu pour parrain et marraine Anselme Beaudet des Roches et sa femme Marie Jeanne Chardon, bourgeois du village². Elle va se marier toute jeune, à 24 ans, et, comme on pouvait s'y attendre, avec un cousin, selon la loi du clan.

Nous avons parlé précédemment de la famille poitevine des Autexier³. Neuf enfants, dont le huitième avait nom Pierre Alexis.

1. Pierre Massé, "Les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau", *Revue d'histoire de l'Amérique française* (mars 1952): 531.

2. Archives de la Vienne. Rôle des tailles d'Archigny. C 790.

3. Pierre Massé, "Le syndic de la colonie acadienne du Poitou", *Revue d'histoire de l'Amérique française* (juin 1951): 55-57.

Ses deux prénoms indiquent clairement qui était son parrain quand il fut baptisé, le 26 avril 1779, à Bonneuil-Matours: "le sieur Pierre Alexis Texier, étudiant en droit et licencié ès-lois"⁴. Autrement dit, le futur syndic des Acadiens.

Son père mort, à 50 ans, Pierre Alexis Autexier apprit l'état de menuisier, tout en continuant, à la manière des artisans de l'époque, à s'occuper des choses de la terre⁵. En 1801, la conscription vient le toucher en même temps que son cousin Bernard Texier. La réaction de défense est la même, c'est-à-dire que le notaire Vézien le II vendémiaire an X, réunit un groupe d'habitants de Bonneuil-Matours "lesquels ont attesté pour vérité et notoriété à qui il appartient, bien connaître le citoyen Pierre Alexis Autexier, requérant, pour avoir été élevé à leurs portes et sous leurs yeux, lequel est, depuis sa naissance, atteint de surdité considérable, que, pour se faire entendre, il faut s'approcher de lui et élever la voix, encore faut-il répéter deux ou trois fois, et le plus souvent ses réponses n'ont point de rapport aux demandes qui lui sont faites"⁶.

La présence de l'abbé Gauvin, curé de la paroisse, en tête de la liste des témoins qui couvre une page entière de l'acte, laisse à penser qu'il ne s'agit pas là d'un certificat de complaisance. Quel que soit d'ailleurs le degré de sa surdité, Autexier gère son patrimoine selon une règle de conduite bien arrêtée.

Ce qui ressort, en effet, de ses opérations agraires, c'est qu'il n'est pas attiré par la colonie acadienne d'Archigny, la commune voisine, comme l'avait été son parrain et comme son cousin Bernard le sera bientôt. Il vise de préférence les terres de Bonneuil-Matours où se produit, en l'an XIII, un événement considérable qui va bouleverser l'économie rurale du pays: le démembrement de la ci-devant seigneurie de Crémault.

La marquise d'Hargicourt, propriétaire de ce vaste ensemble qui comprend 14 métairies, ayant eu le bon goût de ne pas émigrer, conserva l'intégrité de ses possessions jusqu'à sa mort, survenue le 9 ventose an XII⁷. Du 1er thermidor au 5e jour complémentaire

4. Registres paroissiaux de Bonneuil-Matours.

5. J. Loutchisky, *L'état des classes agricoles de France à la veille de la Révolution* (Paris, 1911).

6. Minutes Vézien.

7. État-Civil de Bonneuil-Matours.

de la même année, on procède à l'inventaire des biens que les héritiers liquident entre 1806 et 1811.

Que Pierre Alexis Autexier ait eu des visées sur ces biens, on peut l'affirmer en le voyant céder, le 29 décembre 1806, des propriétés qui lui venaient sans doute de son père. A Jean Furger, cultivateur à Asnières, il vend 50 ares de terres pour 400 francs; à François Robin, 25 ares sis à Monthoiron pour 180 francs; à Gabriel Degennes, cultivateur, 25 ares au même lieu avec un petit bouquet de chênes pour 400 francs⁸. Aliénation de labours situés en des communes trop éloignées, apport d'argent frais permettant de remplacer ces exploitations par d'autres plus rapprochées: la démarche d'Autexier prend tout son sens lorsque des parcelles de Crémault sont offertes aux acheteurs.

Elles sont chères. C'est de la terre de varenne, cette lisière d'alluvions qui borde la Vienne, "la terre du Bon Dieu, écrit d'elle Maurice Fombeure, celle qui se vend à la chandelle dans la grande salle de la mairie"⁹. Aussi faut-il se grouper pour l'acheter. Autexier paiera 900 francs seul 2 ha, 7 de labours le 28 mars 1807, puis il s'entendra ensuite avec sa mère qui connaît les questions rurales mieux qu'un homme d'affaires. Tous les deux ont déjà acquis en commun, le 11 octobre 1810, cinq morceaux d'excellente terre en culture vendus par un officier de santé habitant La Roche Pozay, à raison de 1,200 livres tournois dont 600 "payés comptant en bonnes espèces numériques du cours", le reste payable en 6 mois. Le 25 février 1811, la mère et le fils s'adjoignent un arrière-grand-oncle, Bernard Meunier, et un voisin, Louis Destouches, afin d'acheter 8 hectares provenant de Crémault pour 1536 francs. Le même jour, ils forment une association de 14 membres qui prend possession de 10 hectares moyennant 2860 francs. On partagera cette dépouille le 7 avril suivant, selon un processus très compliqué qui, finalement, fera d'Autexier un propriétaire foncier de petite envergure, certes, mais ayant pied désormais dans cette varenne que les nobles et les bourgeois, jusqu'à présent, étaient seuls à posséder¹⁰.

On comprend ainsi que les terres acadiennes d'Archigny ne

8. Minutes Amirault.

9. Maurice Fombeure, *La Rivière aux oies* (Paris, 1932), 96, 97.

10. Minutes Vézien.

l'aient pas attiré. Avec elles, il gardait cependant quelques contacts par l'intermédiaire de leurs propriétaires ou riverains. Le 2 prairial an XII, une fermière dont le nom laisse supposer qu'elle est de sa famille, Marie Autexier, veuve Congourdeau, et sa belle-sœur, Renée Congourdeau, toutes les deux habitant Archigny, l'avaient chargé, par procuration devant notaire, de s'occuper de leurs intérêts¹¹. Puis elles changèrent d'avis et confièrent le même soin à Joseph Andrault, qui fut étroitement mêlé, peu après, aux transactions nouées autour de la métairie acadienne No 7. D'où mécontentement d'Autexier qui avait consacré une bonne partie de son temps à s'occuper de ces dames, qu'il assigna pour indemnité devant le Juge de Paix.

Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Le 26 messidor an XII, les parties transigèrent. Le menuisier-cultivateur consentit que sa procuration fût révoquée, et abandonna les poursuites "quant aux déboursés, rétributions et indemnités des soins et travaux" moyennant 309 francs qu'Andrault accepta de lui payer le 15 vendémiaire suivant¹². C'est la seule affaire que nous lui connaissons dans le voisinage de la Ligne. Un prêt de 360 francs, que Jean Ribreau, cultivateur à Archigny, lui reconnut en 1807, n'est qu'un épisode sans rapport avec la colonie acadienne¹³. Il confirme seulement sa position sociale: celle d'un petit propriétaire foncier, doublé d'un artisan qui joue des coudes pour faire sa place dans cette "terre du Bon Dieu" brusquement jetée sur le marché agraire.

Le jour n'est pas loin, cependant, où il sera mêlé, qu'il le veuille ou non, aux affaires acadiennes, comme l'avait été son oncle et parrain dont il porte les prénoms: Pierre Alexis Texier. Car c'est une fille de l'ex-syndic des Acadiens, la troisième, sa cousine, qu'il épouse le 31 janvier 1812.

Cousine au premier degré, et bien plus jeune que lui. Marie Texier n'a que 24 ans, et lui dépasse déjà sa trente-deuxième année. Marie-Reine Berbudeau, l'Acadienne, donne en dot à sa fille, par contrat, le 28 janvier précédent, 935 francs payables à raison de 300 francs dans 3 ans, et le reste en trois termes. Autexier apporte une

11. Minutes Collet.

12. Minutes Drouault.

13. *Ibid.*

valeur de mobilier et d'argent se montant à 1300 francs. Chaque futur époux confère 200 francs pour fonder la communauté¹⁴.

Le ménage s'installe dans le bas-bourg, "vis-à-vis le placis de l'église", c'est-à-dire au centre de l'activité commerçante où vécut l'aïeul, Bernard Texier, et où habite, nous le savons, Marie Reine Berbudeau avec sa fille Marie-Anne et son gendre. Le menuisier a son atelier et ses outils, non chez lui, mais dans une dépendance appartenant à son beau-frère Bruneau, le boulanger. Le bois d'œuvre, madriers et planches, est entreposé dans une grange, près du champ de foire.

L'Acadienne n'a que quelques pas à faire pour aller voir sa fille qui paraît logée assez petitement. Une chambre basse sert à la fois de salle à manger et de pièce à coucher. S'y dresse, non seulement un buffet de cuisine assez bien garni, mais aussi une armoire pleine de draps et de linge, et le lit poitevin dit "à la duchesse". Une table et des chaises au milieu de la pièce. L'aisance du menuisier-cultivateur s'affirme cependant par quelques détails suggestifs : une montre en or, un gobelet d'argent, un fusil à deux coups, 30 chemises rangées dans l'armoire. Nous ne sommes pas chez un paysan¹⁵.

Nous avons souvent regretté de ne pas savoir comment s'opéra le partage des biens qu'avait patiemment rassemblés Pierre Alexis Texier, le syndic des Acadiens. Il faut nous contenter de connaître, de temps à autre, au hasard d'un inventaire ou d'une succession, quelques épisodes de ce démembrement, d'apprendre que les métairies No 17 et 18 formant le hameau Saint Antoine, à Archigny, allèrent au boulanger Bruneau, et qu'à Autexier et sa femme échurent d'autres parties de l'héritage situées sur la Ligne acadienne, ainsi que la métairie de la Grève, à Bonneuil-Matours, venant de l'aïeul Bernard Texier.

Quand elle mourut, le 24 septembre 1812, l'Acadienne Marie Reine Berbudeau avait donc marié trois de ses filles. Un cycle de deuils allait s'ouvrir. Le 30 septembre 1813, Autexier décédait à 33 ans, après dix-huit mois de mariage¹⁶. Maladie, accident : une obscurité totale environne cette mort prématurée que mentionne seule-

14. Minutes Vézien.

15. *Ibid.*

16. État-Civil de Bonneuil-Matours.

ment la formule indifférente de l'État-Civil. Que de questions se lèvent, auxquelles on voudrait tant répondre! La surdit   du menuisier fut-elle de m  me nature que les rhumatismes de son cousin Bernard Texier, un bon pr  texte pour   chapper    la conscription? "Pour se faire entendre, il faut s'approcher de lui et   lever la voix, et le plus souvent ses r  ponses n'ont point de rapport aux demandes qui lui sont faites." Si vraiment il en fut ainsi, quelle fut la vie conjugale de Marie Texier pendant 18 mois? Tout ce que nous savons, c'est qu'elle attendait un enfant lorsque d  c  da son mari.

Une petite fille naquit, le 17 septembre 1813. En fut marraine la grand'm  re Autexier qui lui donna ses pr  noms de Marie-Anne¹⁷. Moins d'un an apr  s, l'enfant mourait    son tour¹⁸. La fille de l'Acadienne restait seule, ayant perdu coup sur coup sa m  re, son mari et sa fille. Seule, mais avec la m  tairie de la Gr  ve, des champs de bonne terre dans les varennas, une montre en or et un gobelet d'argent, des boisseaux de froment, d'avoine et de seigle dans son grenier. Et   g  e seulement de 26 ans.

— II —

Faut-il s'  tonner qu'elle ne demeure pas longtemps veuve? Que, l   aussi, dans son remariage, le 20 mai 1815, elle continue    suivre la loi du clan? Le second mari est, en effet, un fr  re de Bernard Texier, l'  poux de la deuxi  me fille de l'Acadienne. Nous l'avons rencontr   dans notre article pr  c  dent. On se rappelle qu'il fut une r  ussite sociale bien marqu  e.

Jacques Texier, cousin de Marie Texier, a le m  me   ge que sa femme, 26 ans. A son fr  re a  n  , le soin de pousser des affaires au c  ur de la Ligne acadienne o   il acheta la maison No 16. Jacques se contente de suivre la profession paternelle, c'est-  -dire de fabriquer de l'huile de noix. S'il quitte son pressoir, c'est pour aller surveiller la m  tairie de la Gr  ve et les terres que sa femme vient de lui apporter.

La Gr  ve est une conqu  te des d  fricheurs sur les brandes. A

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

la surface du plateau où commencent les ingrates terres de podzols¹⁹, furent défoncées 22 parcelles de labour couvrant 19 hectares et plantées trois vignes dont une, dépassant un hectare, rivalise avec les plus vastes du pays. Une futaie, deux taillis, trois prés, avoisinent ce témoin d'une époque révolue, appelé bientôt à disparaître : 3 hectares de brandes. Comme la rivière est loin, et qu'il faut prévoir l'abreuvement des 4 bœufs et des brebis, on a creusé une large fosse de 10 ares dans l'argile des bornais²⁰.

La vie de la fille d'Acadienne, dans son second ménage, semble se dérouler placidement, ponctuée par quelques achats ou ventes de terres, rectifiant çà et là les contours du domaine. Le 29 septembre 1817, les époux arrentent à Louis Moreau une vigne dont la surface n'est pas indiquée. Qui est ce Louis Moreau ? Encore un homme de la tribu. Son père avait épousé, en 1765, une Marguerite Texier et tint une boutique de boulanger jusqu'à sa mort, survenue dans sa 74e année, le 1er fructidor an XII²¹. Son fils Louis, l'acheteur de vigne, n'a pas brillamment réussi et reste enlisé dans l'état de journalier. Cette branche des Texier végété, face à la dynastie virile où deux sœurs Berbudeau sont entrées.

Le 25 août 1828, nouvelle vente, encore sous forme d'arrentement. Cinq acheteurs choisissent leur lot dans une pièce aux alentours de la Grève. Par boisselée de terrain (9a et 89), chacun payera une rente annuelle. Louis Foussard, 3fr, 50; François Duverger, 7 francs; Pierre Denis, 7 francs; Louis Thibault, 12 fr, 25; Galiot, 14 francs²². Morcellement des espaces assemblés par le syndic des Acadiens. L'ouvrage du père est défait par les enfants : celui-là était un conquérant de territoires; ceux-ci sont devenus des rentiers.

Ils ne s'en tiendront pas là. Le goût de la sécurité, de la stabilité qu'apporte aux villageois le flux de la rente, si mince soit-il, conduira le ménage Texier à vendre, le 29 septembre 1827, une vigne

19. Agafonoff, *Les sols de France au point de vue pédologique*. (Compte-rendus de l'Académie des Sciences. Paris, 1936). Lefranc de Ferrières, *P. H. des sols de France*. (Annales agronomiques, 1er et 2e trimestres 1947). Sourdilhat, *Géographie agricole de la France*. (Paris, 1950), 79. — *Régions géographiques de la France*. (Institut national de la Statistique et des études économiques. (Paris, S. d. 1950), 305.

20. Minutes Vézien.

21. État-Civil de Bonneuil-Matours.

22. *Ibid.*

de 40 ares au même Louis Thibault que nous venons de voir, pour une rente de 40 francs²³. Dans les mêmes conditions, ils abandonnent, le 9 décembre 1829, une maison au bourg. Petite maison: "une chambre basse, deux cabinets, vestibule, escalier, une chambre haute sur le tout et grenier". Traduisons par deux pièces habitables. Cet étroit immeuble est arrenté 50 francs²⁴.

Des enfants sont nés. Une fille, en 1816, morte à un an. Puis deux autres filles, en 1818 et 1820, et un garçon, le 5 juin 1822, qui s'appellera Augustin comme le grand-père Texier, le cabaretier. Est-ce pour sauvegarder leurs droits que la fille d'Acadienne fait son testament, le 10 juin 1842? Ou se trouve-t-elle en mauvais état de santé? Elle a 54 ans. Devant l'huissier Bernazais, pris comme témoin, elle lègue tous ses biens à son mari. Une seule réserve. Pour la métairie de la Grève, la jouissance de Jacques Texier sera bornée à la prise de deux récoltes entières, après quoi le domaine ira aux enfants, sauf 40 ares de vignes que l'époux prendra où il voudra. S'il vient à se remarier, il ne conservera sa vigne que s'il ne naît pas d'héritier du nouveau ménage; sinon les enfants posséderont le tout. Essayer de démêler, dans ces clauses, la part des sentiments et celle de l'intérêt, risquerait de nous demander bien du temps²⁵.

Nous n'avons pas retrouvé l'acte de décès de Marie Texier, que l'on appela toujours Marie Texier-Latouche, aussi bien, sans doute, en souvenir de son père, que pour la différencier des autres femmes de la tribu. Décès qui fut bientôt suivi d'une autre mort, celle-ci sans testament. La métairie de la Grève, gagnée sur les brandes par Bernard Texier, le garde forestier, entretenue soigneusement par le syndic des Acadiens et passée aux mains de sa fille Marie, se disloqua peu à peu pour s'effriter finalement vers 1850²⁶. De nos jours le spectacle des bâtiments ruinés, des murs croulants, de la cour envahie par les broussailles, de la fosse éboulée où les bœufs ne viennent plus boire, incite à des pensées qui n'ont point leur place ici.

Un dernier point, qui intéressera peut-être les généalogistes. Des quatre filles de Marie-Reine Berbudeau, c'est la troisième, dont

24. Minutes Amirault.

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

nous venons de retracer la courte histoire, qui permet le plus aisément de suivre, jusqu'à nos jours, la descendance de l'Acadienne. A une date qu'il serait facile de retrouver, Marie Texier maria une de ses filles, Sylvine, à Antoine Bobin, fils d'un propriétaire de Bonneuil-Matours. Les époux firent souche de telle sorte que la famille Bobin, demeurée au pays et nantie aujourd'hui de nombreux enfants, a du sang d'Acadiens dans les veines. Le sait-elle ? Certes, et des familles alliées aux Bobin, en même temps que descendantes des Texier-Latouche, sont aussi parfaitement au courant de leur lignage. Il nous a été donné d'entendre plusieurs fois un habitant de Bonneuil-Matours, M. Denis Penot, parler de son ancêtre Bernard Texier, conscrit de l'an XI, avec des détails qui datent de plus d'un siècle et dont nous avons pu vérifier, par la suite, l'authenticité. Remontant plus haut encore dans le passé, M. Penot nous a donné, sur le fondateur de la tribu, Bernard Texier, qui surveillait la forêt de Moulière au temps de Louis XVI, des précisions se recoupant avec les documents d'archives. La colonie acadienne n'est pas seulement une page d'Histoire. Dans ce coin de pays, elle est aussi un élément de la vie quotidienne. Il nous reste à connaître la destinée de la plus jeune fille de Marie Reine Berbudeau, la quatrième. La tradition orale et les textes, loin de se contredire, se conjugueront pour nous aider à le savoir.

Pierre MASSÉ